

L'ERAFP lance un appel d'offres auprès d'entreprises d'investissement pour l'attribution de mandats de gestion financière

Paris, le 10 juin 2010 - Dans le cadre du renouvellement des mandats « actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone euro » et de la diversification de son allocation d'actifs, l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres restreint pour l'attribution de mandats de gestion financière.

Un appel d'offres destiné à sélectionner des entreprises d'investissement pour l'attribution de mandats de gestion financière

L'ERAFP organise un appel d'offres composé de quatre lots (correspondant respectivement à quatre types de mandats) : un lot Actions cotées de petites et moyennes entreprises de la zone Euro, dont la gestion sera indicielle et trois lots Actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro, dont le premier aura une gestion indicielle, le deuxième une gestion active benchmarkée et le dernier une gestion non benchmarkée. Les mandats seront d'une durée initiale de trois ans et pourront être renouvelés une fois pour un nouveau marché de trois ans. En cohérence avec le choix d'un investissement 100% ISR, les nouveaux mandats intégreront, selon les modalités adaptées à chacun, le dispositif ISR du Régime.

- Actions cotées de petites et moyennes entreprises de la zone Euro – gestion indicielle

Le premier lot de l'appel d'offres porte sur l'attribution de mandats pour la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers composés d'actions cotées de petites et moyennes entreprises de la zone Euro. La gestion du lot n°1 sera essentiellement une gestion indicielle sur la base d'un indice répondant à ses besoins spécifiques.

A titre indicatif, le montant total des placements pour ce lot sera de l'ordre de 45 millions d'euros par an.

- Actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro – gestion indicielle

Le second lot de l'appel d'offres porte sur l'attribution de mandats, pour la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers composé d'actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro. La gestion du lot n°2 sera essentiellement une gestion indicielle sur la base d'un indice et répondant à ses besoins spécifiques.

A titre indicatif, le montant total des placements pour ce lot sera de l'ordre de 70 millions d'euros par an. En plus de ces placements annuels, le montant total du placement initial sur le lot 2 sera de l'ordre de 316 millions d'euros.

- Actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro – gestion active benchmarkée

Le troisième lot de l'appel d'offres porte sur l'attribution de mandats pour la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers composé d'actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro. La gestion du lot n°3 sera une gestion active ISR benchmarkée par rapport à l'indice de référence MSCI EMU. Il appartiendra aux gérants de mettre en œuvre le dispositif ISR du Régime.

A titre indicatif, le montant total des placements pour ce lot sera de l'ordre de 70 millions d'euros par an. En plus de ces placements annuels, le montant total du placement initial sur les mandats du lot 3 sera de l'ordre de 316 millions d'euros.

- Actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro – gestion non benchmarkée

Le quatrième lot de l'appel d'offres porte sur l'attribution d'un mandat pour la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers composé d'actions cotées de moyennes et grandes entreprises de la zone Euro. La gestion du lot n°4 sera une gestion dite non benchmarkée au sein d'un univers d'investissement défini et fourni par l'ERAFP.

A titre indicatif, le montant total des placements pour ce lot sera de l'ordre de 70 millions d'euros par an. En plus de ces placements annuels, le montant total du placement initial sur les mandats du lot 4 sera de l'ordre de 316 millions d'euros.

Procédure de sélection

L'ERAFP est un établissement public administratif soumis pour la passation de ses marchés au code des marchés publics français.

La procédure de sélection de l'appel d'offres comporte deux étapes :

- la sélection des candidatures ;
- la sélection des offres (seules peuvent déposer une offre les sociétés qui y ont été autorisées après sélection).

Le dossier de consultation des entreprises permettant de participer à la phase de sélection des candidatures est disponible sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : www.achatpublic.com. Un lien vers cette plate-forme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr).

Les dossiers de candidatures doivent être remis avant le 9 juillet 2010 à 12h00 (heure de Paris).

La date prévisionnelle pour l'envoi aux candidats sélectionnés des invitations à présenter une offre est fixée au plus tard au 1^{er} octobre 2010.

L'ERAFP, un investisseur institutionnel ISR

Issu de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, l'Etablissement de régime de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) gère depuis le 1^{er} janvier 2005 un fonds de pension public (le RAFP). Géré en points selon la technique de la capitalisation, il permet aux fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et du secteur public hospitalier de se constituer des droits à une retraite additionnelle.

Administré par des représentants des bénéficiaires et des employeurs des trois fonctions publiques, ainsi que par trois personnalités qualifiées, l'ERAFP s'appuie sur une politique d'investissement socialement responsable (ISR) et de diversification des actifs afin de conjuguer valeurs du service public et recherche de la performance.

Avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 51 000 employeurs et de l'ordre de 1,7 milliard d'euros de cotisations collectées par an, l'ERAFP est l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés et l'un des premiers investisseurs institutionnels ISR en Europe.

La démarche ISR de l'établissement est décrite dans une charte adoptée en mars 2006, disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr), reposant sur les cinq valeurs suivantes :

- Etat de droit et droits de l'homme,
- Progrès social,
- Démocratie sociale,
- Environnement,
- Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU.

Contact Presse

Alice Blais - 01 58 50 96 36 alice.blais@erafp.fr